



Monsieur Le Directeur Académique,

Au quotidien, les agents publics travaillent au service de l'intérêt général et font vivre des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. **Améliorer leur pouvoir d'achat** est d'autant plus urgent que le gouvernement a accumulé des mesures négatives à leur encontre comme le gel de la valeur du point d'indice, la mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, le rétablissement du jour de carence...

Huit fédérations syndicales de fonctionnaires, dont la FSU, lancent ensemble une pétition pour exiger une revalorisation salariale de toutes et tous les agents. Plus de 17 000 enseignants ont envoyé un courriel au Premier ministre en ce sens, sans réponse à ce jour. À moins qu'il ne faille entendre une forme de réponse dans l'annonce de M. Blanquer sur RTL de « *créer un observatoire des rémunérations enseignantes* » ?

Un observatoire... mais pour observer quoi ? Les rémunérations des professeurs des écoles, parmi les plus basses des pays comparables de l'OCDE et encore bien inférieures aux cadres de la Fonction publique ou du secteur privé ? Les salaires des PE qui au bout de 15 ans montrent 300 € d'écart avec leurs homologues certifiés du second degré du fait de l'absence de primes, indemnités ou heures supplémentaires et d'un déroulement de carrière moins avantageux ? Ces chiffres sont connus de tous, ils sont publiés chaque année dans le Rapport annuel de la Fonction publique.

Le projet est bien d'une autre nature, et derrière des propos comme « *le point d'indice n'est pas l'alpha et l'omega de la rémunération* » se profile un dangereux glissement vers une rémunération individualisée et au mérite.

Pour les enseignants du 1^{er} degré, le SNUipp-FSU demande une carrière unique pour tous avec accès à l'indice terminal du dernier échelon de la hors classe pour tout enseignant ayant effectué une carrière complète.

Le ministère de l'Éducation nationale et le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées ont lancé en octobre une concertation sur l'école inclusive, dont un pan concerne l'**avenir du métier d'accompagnant**. Les premières pistes lancées pour les accompagnants des élèves en situation de handicap ne correspondent pas, et de loin, aux attentes de ces milliers de personnels précaires, ce que dénoncent les organisations syndicales dans un communiqué unitaire. Conditions de travail dégradées, temps incomplets imposés, bas salaires et absence de reconnaissance professionnelle : leur situation est tout simplement inacceptable.

Il est grand temps que des mesures fortes soient enfin prises pour revaloriser un métier devenu indispensable. Des mesures fortes qui bénéficieraient à la fois aux personnels concernés, aux élèves accompagnés et à l'ensemble de l'école sont nécessaires, notamment :

- une revalorisation immédiate des salaires ;
- le versement de l'indemnité REP-REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire ;
- la création d'un véritable statut ;
- des emplois stables, pérennes et reconnus ;
- la création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;
- le droit de pouvoir travailler à temps complet ;
- une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail.

Les dix organisations syndicales appellent d'ores et déjà à une **mobilisation nationale unitaire le mercredi 6 février** avant les arbitrages ministériels.

Sans tenir compte des remarques et propositions de la communauté éducative, le ministère lance une **nouvelle phase d'évaluation en CP**, calquée sur la première et tout aussi sujette à caution. Finalités, contenus, conditions de passation, de saisie et de remontée des résultats : ces évaluations ne sont ni au service des élèves, ni à celui des enseignants. Elles ne semblent avoir pour seul objet que permettre, rue de Grenelle, d'engager un pilotage par les résultats du système éducatif, des retours en arrière dans les programmes de maternelle, et la promotion de méthodes pourtant loin d'avoir fait leurs preuves. Le SNUipp-FSU appelle les enseignants à ne pas faire passer les évaluations de janvier pour les CP et demande au ministre, dans un courrier commun des organisations syndicales, l'abandon du protocole d'évaluation. Des pistes ont été proposées par les organisations syndicales pour sortir du blocage actuel :

- Mise à disposition des tests avec utilisation par les enseignant·es volontaires, évaluations utilisées seulement en fonction des besoins des élèves.
- Mise en place d'une conférence de consensus pour sortir de l'affrontement sur les méthodes de lecture...

Le SNUipp a également demandé que les résultats des évaluations de 6^e soient communiqués. Ceux-ci montrent de bons résultats en français, ne justifiant pas d'abandonner les pratiques pédagogiques des enseignants pour l'apprentissage de la lecture.

Prenant en compte ces contestations, la DGESCO joue la carte de l'apaisement et, sans remettre en cause le dispositif, affirme avoir communiqué auprès des DASEN et IEN dans le sens d'une grande proximité avec les enseignant·es évitant les « pressions ».

Les **directeurs et directrices** ont des responsabilités accrues. Les demandes institutionnelles sont de plus en plus nombreuses et les missions liées à la direction nécessitent toujours plus de temps et d'engagement. Leur temps de décharge doit être significativement augmenté. La reconnaissance de leur fonction au sein du conseil des maîtres ne passe ni par la création d'un statut hiérarchique ni par la réorganisation territoriale des structures. Toutes les écoles doivent se voir doter de personnels supplémentaires dédiés au fonctionnement de l'école.

Enfin, vous venez d'annoncer, Monsieur le Directeur académique, le **report du Comité Technique** et des opérations de carte scolaire. Le ministère vient en effet de recadrer les académies : les règles du mouvement doivent changer (nouveaux barèmes avec de nouvelles priorités, abandon de la saisie informatique du 2^e mouvement...) pour s'adapter à la nouvelle circulaire nationale mobilité. De plus, les règles du mouvement ne seraient plus discutées en CAPD mais validées en Comité Technique.

Pour le SNUipp-FSU, c'est inadmissible :

- Le ministère cherche à contourner le rôle des représentants du personnel : plus de discussion en CAPD alors que c'est l'instance censée gérer toutes les opérations liées à la carrière des enseignant·es. Les élu·es à la CAPD sont des expert·es des règles du mouvement. Ils s'assurent de l'équité et de la transparence des opérations. Au lendemain d'élections professionnelles où des millions d'agents ont montré par leur vote leur attachement à leurs représentant·es, c'est une provocation !
- Le ministère entretient le flou : à l'heure actuelle nous ne savons pas comment seront discutées les nouvelles règles du mouvement ni quelles seront les conséquences sur le calendrier alors que la publication des postes était prévue pour le 28 mars.
- Le ministère désorganise au dernier moment les services de la DSDEN : nous avons de grandes inquiétudes sur les conséquences de ces décisions sur le mouvement 2019.

Qui vérifiera le respect des règles, le calcul des barèmes et défendra les enseignants en cas d'erreur ? Nous demandons au ministère de laisser aux CAPD la compétence sur la gestion et le contrôle de toutes les opérations de carrière, dont le mouvement.

Merci de votre attention.